



Les infrastructures : investir dans la prospérité, la productivité et la compétitivité

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

**Présenté par :
L'Association des firmes de génie-conseil | Canada
John Gamble, président et chef de la direction**

*Les infrastructures :
investir dans la prospérité, la productivité et la compétitivité*

Résumé des recommandations

1. Accélérer le versement des fonds et la mise en œuvre des projets déjà consacrés aux infrastructures grâce à une révision de l'actuel Plan chantiers Canada;
2. De plus, investir stratégiquement dans les programmes d'infrastructure appuyés par une gestion des actifs, et non seulement dans des projets individuels;
3. Examiner le fardeau réglementaire cumulatif qui peut retarder considérablement les projets ou en augmenter les coûts;
4. Commencer à planifier et à négocier la prochaine génération d'investissements fédéraux dans les infrastructures avant que les programmes actuels ne prennent fin;
5. Adopter les recommandations du Sénat afin de renforcer l'économie et le commerce avec un corridor national d'infrastructures.

Introduction

Les infrastructures constituent une activité fondamentale du gouvernement et elles représentent un investissement dans la qualité de vie économique, sociale et environnementale des Canadiens. Elles assurent un lien entre les collectivités et elles les renforcent, elles contribuent au commerce et elles protègent l'environnement. L'AFGC félicite le gouvernement des engagements significatifs qu'il a pris dans ce domaine essentiel pour la prospérité économique du Canada. Il est encourageant de constater que tous les partis s'entendent généralement sur le rôle central que doit jouer le gouvernement fédéral dans le dossier des infrastructures nationales.

Des engagements sur sept, puis 10 et maintenant 12 ans permettent aux propriétaires d'infrastructures de mieux planifier et de mieux gérer leurs actifs. Ainsi, la chaîne d'approvisionnement en conception et en construction, notamment les municipalités et les organismes publics, peut mieux gérer son capital et ses ressources technologiques et humaines et y investir plus efficacement.

Les entreprises de conception et de construction, sur lesquelles les gouvernements comptent pour construire des infrastructures, tentent actuellement de conserver leurs employés au cours de cette récente période d'investissements plutôt modestes. Ensuite, lorsque les investissements augmenteront considérablement et rapidement à la fin des programmes, l'industrie subira d'énormes pressions pour répondre à la forte demande. La main-d'œuvre et les matériaux deviendront plus chers à cause de la concurrence féroce. Les processus d'approbation et de réglementation seront ralentis. Les municipalités pourraient avoir des problèmes avec leur flux monétaire ou l'acquittement de leurs contributions. Les retards et les dépassements de coûts deviendront presque inévitables. L'incertitude commerciale qui en découlera pourrait freiner les investissements privés. Les importants avantages économiques et sociaux des infrastructures pourraient tarder à venir. Pire encore, il pourrait ne pas y en avoir du tout.

Accélérer le versement des fonds et la mise en œuvre des projets déjà consacrés aux infrastructures grâce à une révision de l'actuel Plan chantiers Canada

Il est aussi important que les engagements que l'on prend ne soient pas uniquement à long terme, mais qu'ils soient également opportuns et aussi cohérents que possible. Tant le plan Investir dans le Canada du gouvernement actuel que le Plan chantiers Canada du gouvernement précédent concentrent leurs investissements en fin de période, la plupart des fonds étant investis au cours des dernières années des programmes. Même s'ils sont compréhensibles, les récents retards entourant les engagements en matière d'infrastructures concentreront davantage les investissements à la fin des programmes. Cette

situation risque d'annuler certains des avantages liés au fait de prendre des engagements à long terme. Elle nous fait aussi rater des occasions de stimuler l'économie et de diversifier le commerce.

Afin de contribuer à ce que ces investissements essentiels dans les infrastructures aient une incidence économique positive plus opportune et plus cohérente à court et à long terme, nous recommandons une révision directe de l'actuel *Plan chantiers Canada* du gouvernement précédent afin que les investissements puissent être faits plus tôt au cours du programme en vue de compenser le récent profilage des investissements de la phase deux prévus dans le dernier budget fédéral.

Investir stratégiquement dans les programmes d'infrastructure, et non seulement dans des projets individuels

Les projets d'infrastructure n'existent pas en vase clos. Collectivement, les infrastructures assurent un lien entre les collectivités et elles les renforcent, elles contribuent au commerce et elles protègent l'environnement. Toutefois, les infrastructures sont aussi fortes que leur plus faible maillon. Par conséquent, afin que les investissements dans les infrastructures offrent le meilleur rendement, il faut adopter une approche coordonnée et stratégique pour la planification et les investissements dans ce domaine.

Dans les cas où les municipalités ont mis en place des plans concrets et bien pensés de gestion des actifs, nous recommandons d'accorder du financement en fonction de leur programme d'investissement plutôt que projet par projet. Ainsi, de nombreux projets liés stratégiquement pourraient être approuvés efficacement à l'aide d'une seule demande. Cette mesure incitera les municipalités à élaborer et à adopter des plans de gestion des actifs afin d'orienter les décisions stratégiques en matière d'investissements.

Examiner le fardeau réglementaire cumulatif qui peut retarder considérablement les projets ou en augmenter les coûts

Chaque année, tous les ordres de gouvernement adoptent de nouvelles lois et de nouveaux règlements qui ont une incidence sur tout, de la main-d'œuvre à la délivrance de permis, en passant par les permis de construire et les exigences en matière d'accessibilité. Prises individuellement, toutes ces politiques sont peut-être très judicieuses, mais on tient rarement compte de leur incidence cumulative. Ensemble, ces règlements affaiblissent considérablement la capacité du secteur privé et d'autres acteurs à mettre en œuvre le programme d'infrastructures du gouvernement et à permettre aux collectivités de tirer profit des avantages économiques qui en découlent. Le gouvernement fédéral devrait effectuer une série d'analyses coûts-avantages rigoureuses pour tous les règlements qu'il adopte afin de garantir que les avantages dépassent les coûts. Il devrait aussi examiner régulièrement les règlements actuels pour s'assurer que

l'on répond à leurs objectifs à un coût acceptable pour les contribuables et l'économie.

Notamment, le projet de loi C-69 prévoit des exigences coûteuses et souvent imprécises relativement aux évaluations des impacts environnementaux. Il est probable que de nombreux projets provinciaux et municipaux soient assujettis au projet de loi C-69. Beaucoup de détails restent encore à venir, mais, à moins que le projet de loi C-69 et ses règlements ne soient suffisamment clarifiés et que leur portée ne soit bien définie, il y a un risque significatif que les projets soient retardés ou qu'ils n'aillent tout simplement pas de l'avant.

Commencer à planifier et à négocier la prochaine génération d'investissements fédéraux dans les infrastructures avant que les programmes actuels ne prennent fin

Les écarts entre les programmes entraînent des mises à pied et une perte de capacité et d'expertise, qu'il faudra développer à nouveau des années plus tard lorsqu'un nouveau programme sera annoncé. Cette situation s'applique tant aux firmes de génie-conseil qu'à leurs partenaires du secteur public. Par exemple, après la fin du *Plan chantiers Canada* précédent, deux gouvernements successifs ont fait trois annonces. Chaque gouvernement a successivement et légitimement déclaré avoir pris le plus important engagement de l'histoire du Canada. Or, au cours de la même période, notre industrie a aussi rétréci de 15 % tandis qu'elle attendait qu'on lui accorde des fonds — il s'agit d'une perte d'expertise et capacité indispensables. Ce n'est que récemment que l'on a commencé à redévelopper cette capacité.

Adopter les recommandations du Sénat afin de renforcer l'économie et le commerce avec un corridor national d'infrastructures

L'AFGC exhorte le gouvernement à mettre en œuvre bon nombre des recommandations du rapport sénatorial de 2017 intitulé [Corridor national : Améliorer et faciliter le commerce et les échanges intérieurs](#), rédigé par le comité sénatorial des banques et du commerce. Essentiellement, un tel corridor est une emprise préétablie et préapprouvée ayant pour objet de tenir compte d'une multitude d'infrastructures (p. ex. des routes, des chemins de fer, des pipelines et des réseaux d'électricité et de communication).

Tous les Canadiens bénéficieraient d'un corridor national. Grâce au corridor, non seulement il serait plus rentable de lier les collectivités nordiques et éloignées aux infrastructures économiques essentielles et bénéfiques pour la qualité de vie (l'électricité, les communications, les routes et les chemins de fer), mais, pour les projets reposant sur des impératifs économiques, le corridor soumettrait aussi les investissements privés à une analyse de rentabilisation sérieuse et prévisible avant qu'ils puissent accéder à des ressources et améliorer le commerce de biens et de services au Canada et à l'étranger.

L'adoption d'une approche coordonnée et collaborative à l'égard d'un corridor national pourrait aussi dissiper de façon proactive les inquiétudes sociales et environnementales, ce qui rendrait la planification, le développement et la mise en œuvre des projets d'infrastructures, tant publics que privés, moins coûteux et plus rapides. Qui plus est, une telle approche permettrait de construire des infrastructures ayant une empreinte géographique réduite au sein d'un corridor réservé, ce qui réduit l'incidence sur l'environnement et l'utilisation du territoire environnant. Un corridor national contribuerait à mener à bien des projets et à limiter les répercussions sur l'environnement, deux éléments qui soutiennent les objectifs du gouvernement. Toutefois, compte tenu de la portée nationale d'un tel projet et du grand nombre d'administrations et d'intervenants concernés, le gouvernement doit faire preuve d'un leadership national.

À propos de l'Association des firmes de génie-conseil

L'Association des firmes de génie-conseil (AFGC) est le porte-parole national du génie-conseil au Canada. Les ingénieurs-conseils sont des spécialistes en infrastructure et ils participeront directement à la concrétisation des projets réalisés grâce à l'engagement de 126 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans le secteur des infrastructures.

L'AFGC est un regroupement de 12 associations provinciales et territoriales. Elle représente plus de 400 firmes offrant des services de génie-conseil et d'autres services professionnels à des clients du secteur public et privé partout au Canada. Ces services comprennent notamment la planification, la conception et l'exécution de tous les types de projets d'infrastructure, ainsi que la prestation d'une expertise et de conseils indépendants dans de multiples domaines de l'ingénierie et de domaines connexes.

En offrant ces services, les entreprises membres de l'AFGC exercent une influence directe sur la quasi-totalité des aspects de la qualité de vie économique, sociale et environnementale au Canada.

Le génie-conseil au Canada est une industrie de 28,4 milliards de dollars par année. Les entreprises membres de l'AFGC emploient directement plus de 60 000 Canadiens. Le Canada, qui est mondialement reconnu pour la qualité de ses services de génie-conseil, est au second rang des exportateurs de services de génie-conseil dans le monde. L'AFGC est un membre influent de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

John Gamble, CET, ing.
Président et chef de la direction
Association des firmes de génie-conseil | Canada
www.acec.ca
jgamble@acec.ca